

## DEPARTEMENT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE

Service de la santé publique (SSP)

CAHIER DES CHARGES

POUR LA

MEDECINE DENTAIRE SCOLAIRE

ET

LES DEPISTAGES DENTAIRES

# ANNEXES

Version du 7 octobre 2013

Mise à jour des en-têtes et pieds-de-page, ainsi que des annexes.

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (Unité PSPS)

#### **DEPARTEMENT DE LA SANTE ET DE** L'ACTION SOCIALE

Service de la santé publique (SSP)

Annexe '
Résultats du dépistage bucco-dentaire de votre enfant
Nom
Madame, Monsieur, Chers parents,
Le service dentaire scolaire/le médecin-dentiste scolaire vous présente ses compliments et vous fait part des conclusions du dépistage dentaire annuel effectué chez votre fils/fille,
Le
□ Aucun problème constaté
☐ Sa denture nécessite un diagnostic précis et des soins
Des soins d'hygiène (nettoyage professionnel, détartrage) sont conseillés
Une consultation en orthodontie est conseillée
☐ Un scellement de fissures est conseillé
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Le dépistage scolaire ne remplace pas un contrôle dentaire complet et régulier chez votre médecin- dentiste.
Veuillez agréer, Madame, Monsieur, Chers parents, l'expression de nos meilleures salutations.
Le médecin-dentiste scolaire

Dépistage dentaire : courrier aux parents-résultats – version de octobre 2013



#### DEPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF) Unité de promotion de la santé

## DEPARTEMENT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE

Service de la santé publique (SSP)

Annexe 2

#### Dépistage bucco-dentaire obligatoire - Dispense du dépistage

et de prévention en milieu scolaire (Unité PSPS)

Madame, Monsieur,

Votre fils/fille va prochainement bénéficier d'un dépistage bucco-dentaire à l'école. Cet examen permet de dépister les caries les plus évidentes et de déterminer si des soins, une consultation en orthodontie ou en hygiène et prophylaxie dentaire s'avèrent nécessaires.

Ce dépistage ne correspond pas à un examen complet de la denture, pour lequel il faudrait consacrer beaucoup plus de temps par élève et prendre des radiographies. C'est pourquoi, nous vous encourageons à faire un contrôle régulier chez votre médecin-dentiste.

#### Dispense du dépistage :

Selon l'article 9 du règlement du 31 août 2011 sur la promotion de la santé et la prévention en milieu scolaire (règlement sur la santé scolaire), les parents qui ne souhaitent pas que leur enfant bénéficie du dépistage sont priés de faire remplir l'attestation, ci-dessous, par le médecin-dentiste traitant de l'enfant.

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Dr Olivier Duperrex

Wédecin responsable pour la santé scolaire du canton de Vaud

Adjoint au Médecin Dentiste Conseil de l'Etat Chargé des Affaires Scolaires

Remarque: chaque élève se présentant sans attestation d'un médecin-dentiste bénéficiera d'un contrôle

Coupon-réponse à retourner au maître de classe

Attestation du médecin-dentiste:

Nom et prénom de l'enfant

Je certifie que l'enfant susmentionné:

est actuellement en cours de traitement

Dépistage dentaire - courrier aux parents avec coupon-réponse - version de mai 2012

a eu un contrôle dentaire dans les derniers 6 mois

Timbre et signature du médecin-dentiste :



Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (Unité PSPS)

## DEPARTEMENT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE

Service de la santé publique (SSP)

Annexe 3

A Mesdames et Messieurs les enseignants-e-s concerné-e-s – par leur Direction d'établissement

#### Dépistage bucco-dentaire

Mesdames, Messieurs,

D'entente avec le Directeur général de l'enseignement obligatoire et le directeur de votre établissement, les élèves de votre classe bénéficieront prochainement d'un dépistage dentaire.

Cet examen n'a pas le caractère d'un contrôle complet de la denture, qui demanderait au moins 10 minutes par élève, ainsi que la prise de radiographies.

Sans poser un diagnostic précis, cet examen rapide permet de dépister en 2 minutes :

- les caries les plus évidentes
- des problèmes orthodontiques
- la présence de tartre

Seuls les enfants ayant retourné l'attestation de contrôle de leur médecin-dentiste traitant sont dispensés du dépistage scolaire.

Nous vous remercions de bien vouloir communiquer ces différentes informations à vos élèves.

En vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Dr Olivier Duperrex

Yves Revaz

Médecin responsable pour la santé scolaire du canton de Vaud

Adjoint au Médecin Dentiste Conseil de l'Etat Chargé des Affaires Scolaires

NB: Il est prévu que les enseignants(es) accompagnent les élèves.

Dépistage dentaire : courrier aux enseignants - version de juin. 2011



Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (Unité PSPS)

## DEPARTEMENT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE

Service de la santé publique (SSP)

Version de septembre 2012

Annexe 4

	RAPPORT MEDICAL	DENTAIRE SCOL	AIRE POUR L'ANNEE	SCOLAIRE 20.	<b>– 20</b>
--	-----------------	---------------	-------------------	--------------	-------------

Art. 29 du Règlement du 31 août 2011 sur la promotion de la santé et la prévention en milieu scolaire

					Catégorie			
	Nombre classes	Effectif	Absences	Contrôles	I	II	III	IV
Classes primaires								
Classes secondaires								
Classes spéciales								
Autres								
Total								

D'ici la fin de chaque année scolaire, le présent rapport doit être adressé à la commune ou au groupement scolaire intercommunal et une copie envoyée à Michelina Beck, <u>michelina.beck@avasad.ch</u>

Date et lieu:

Timbre et signature du médecin-

dentiste :



Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (Unité PSPS)

Version de septembre 2012

## DEPARTEMENT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE

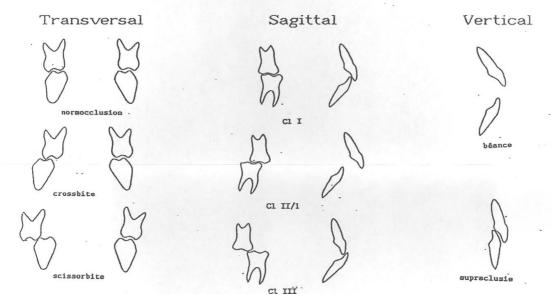
Service de la santé publique (SSP)

Annexe 5

### Critères de dépistage orthodontique dessin Martin Chiarini

#### DEPISTAGE ORTHODONTIQUE

#### Vérifier dans l'ordre selon le plan





Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (Unité PSPS)

#### **DEPARTEMENT DE LA SANTE ET DE** L'ACTION SOCIALE

Service de la santé publique (SSP)

Annexe 6

#### Composition et déroulement du groupe de travail (GT)

Mai 2005

Les critères pour le choix des membres participant au GT ont été définis par le Médecin cantonal, dans le but d'avoir une bonne représentation d'experts médecins dentistes pratiquant dans le domaine du service dentaire scolaire :

- 1. Un médecin-dentiste membre du comité de la Société vaudoise des médecins dentistes (SVMD),
- 2. Le chef de service du service dentaire scolaire de la Ville de Lausanne,
- 3. Un médecin-dentiste privé qui assure la fonction de médecin-dentiste scolaire dans sa commune, commune de taille movenne.
- Un médecin-dentiste privé qui assure la fonction de médecin-dentiste scolaire dans un district ou une petite commune.

Aux différentes étapes, le GT s'est adjoint le Directeur médical de l'ODES, Dr Eric Masserey, pour suivre le contenu des travaux.

Les médecins dentistes suivants ont été choisis par le Dr Susanne Hansen et ont accepté de participer au GT:

- M. Yves Revaz, médecin-dentiste, membre du comité de la SVMD
- 2. Dr John Viebrock, médecin-dentiste, Lausanne
- Dr Thierry Monnier, médecin-dentiste, Rolle
   Dr Jean-Daniel Ribaux, médecin-dentiste, Le Sentier, District de la Vallée
- 5. Présidente : Dr Susanne Hansen, médecin-dentiste conseil

Le groupe de travail s'est réuni à 7 reprises, dont 2 séances lors desquelles le GT avait reçu des invités pour discuter et intégrer dans le cahier des charges des points qui n'étaient pas du domaine d'expertise des membres du GT. Il s'agit des invités suivants :

- Dr Chantal Monnier, orthodontiste à Rolle, pour définir les critères de dépistage en orthodontie.
- Mme Catherine Buhler, infirmière responsable pour les infirmières scolaires du Nord vaudois, pour définir la collaboration entre le service dentaire et l'infirmière. Collaboration mentionnée dans le règlement au chapitre V, article 31 « Le service dentaire scolaire collabore avec l'équipe de santé d'établissement pour des activités de prévention et avec l'infirmière scolaire pour le suivi de situations particulières. ».